



# RENDEMENT ACTION TOTAL

## TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+<sup>(1)</sup>), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

**Rendement Action Total est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Période de commercialisation** : du 31 janvier 2019 au 12 avril 2019. La période de commercialisation peut être clôturée à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Rendement Action Total et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- **Code ISIN** : FR0013394707

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

# RENDEMENT ACTION TOTAL

## EN QUELQUES MOTS

**Rendement Action Total est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution du sous-jacent : l'action Total (« l'Action »), dividendes non réinvestis (Ticker : FP FP ; Code ISIN : FR0000120271).
- Le versement d'un coupon de 8 % au titre de l'année si, à une Date d'Évaluation de Coupon, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial.
- Un remboursement automatique anticipé si, à une Date d'Observation Annuelle, de l'année 1 à 9, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - ✓ Un remboursement du Capital Initial majoré du coupon de 8 % au titre de l'année si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial.
  - ✓ Un remboursement du Capital Initial si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à 70 % de son Cours Initial.
  - ✓ Une perte en capital si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial. Par exemple, si le cours de l'Action a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Action depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Rendement Action Total**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Action Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 12 avril 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 30 avril 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 12 avril 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Action Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Action Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Rendement Action Total** peuvent être proposés dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Rendement Action Total** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.** Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

# AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

## AVANTAGES

- **Un coupon de 8 %<sup>(1)</sup> au titre de l'année** si, à une Date d'Évaluation de Coupon (de l'année 1 à 10), le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial.
- **Un remboursement automatique anticipé** si, à une Date d'Observation Annuelle (de l'année 1 à 9), le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si **Rendement Action Total** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(1)</sup>** si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial.

## INCONVÉNIENTS

- **Rendement Action Total présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est inférieur à 60 % de son Cours Initial). Le Rendement Action de **Rendement Action Total** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Action autour des seuils de 60 % et 70 % de son Cours Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 8 %<sup>(1)</sup> par année.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Action (**Effet de Plafonnement du Gain**).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.**

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Action. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'Action.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## UN OBJECTIF DE COUPON DE 8 % PAR ANNÉE

De l'année 1 à 10, si, à une Date d'Évaluation de Coupon, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit, à la Date de Paiement de Coupon correspondante :

**UN COUPON DE 8 % AU TITRE DE L'ANNÉE**

## REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA 1<sup>re</sup> ANNÉE

De l'année 1 à 9, si, à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur reçoit :

**LE CAPITAL INITIAL**  
+  
**LE COUPON DE 8 % AU TITRE DE L'ANNÉE**  
*SOIT UN TRA BRUT<sup>(1)</sup> MAXIMUM DE 7,93 %<sup>(3)</sup>*  
*SOIT UN TRA NET<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 6,93 %<sup>(3)</sup>*

Sinon, le produit continue.

## REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 16 avril 2029, on observe le cours de l'Action par rapport à son Cours Initial.

### CAS FAVORABLE

Si le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 30 avril 2029 :

**LE CAPITAL INITIAL**  
+  
**LE COUPON DE 8 % AU TITRE DE L'ANNÉE 10**  
*SOIT UN TRA BRUT<sup>(1)</sup> MAXIMUM DE 7,94 %<sup>(4)</sup>*  
*SOIT UN TRA NET<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 6,94 %<sup>(4)</sup>*

4 / 8

### CAS MÉDIAN

Si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à 70 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 30 avril 2029 :

**LE CAPITAL INITIAL**  
*SOIT UN TRA BRUT<sup>(1)</sup> MAXIMUM DE 7,37 %<sup>(5)</sup>*  
*SOIT UN TRA NET<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 6,37 %<sup>(5)</sup>*

### CAS DÉFAVORABLE

Si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 30 avril 2029 :

**LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'ACTION**  
*DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'ACTION. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.*

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Action Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Action Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(3)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 8 %, à chaque Date de Paiement de Coupon de l'année 1 à 9 et de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé en année 9.

<sup>(4)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 8 % à chaque Date de Paiement de Coupon (de l'année 1 à 10).

<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 8 % à chaque Date de Paiement de Coupon (de l'année 1 à 9).

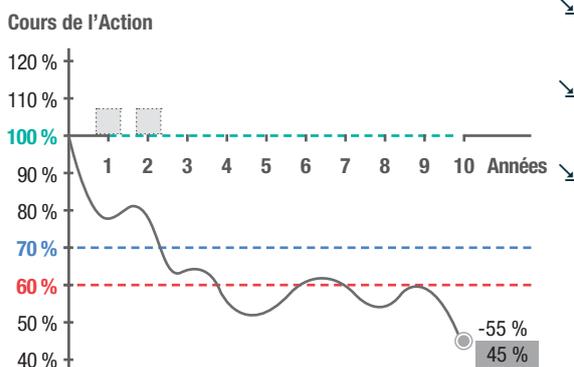
Le mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'Action est en baisse par rapport à son Cours Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Rendement Action Total** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

● Performance de l'Action      - - - Seuil de perte en capital à l'échéance      ■ Coupon      - - - Barrière de coupon  
 ● Niveau de remboursement du titre      - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé

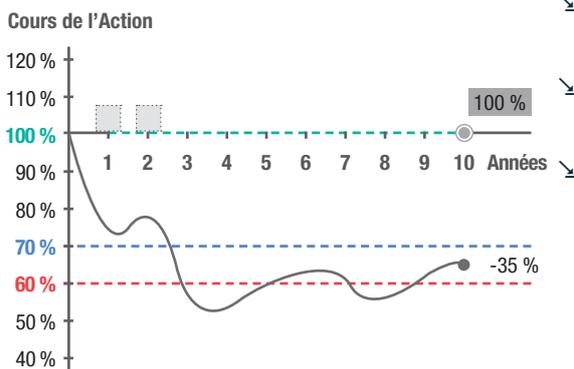
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'ACTION À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- En année 1 et 2, lors des Dates d'Évaluation de Coupon, le cours de l'Action est supérieur à 70 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 8 % au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 45 % de son Cours Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Action, soit 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Action, soit une perte de 55 %.

**Remboursement final : 45 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(1)</sup> : -5,84 % (contre -7,63 % pour l'Action<sup>(3)</sup>)**  
**TRA net<sup>(2)</sup> : -6,84 %**  
**Valeur totale des coupons versés : 16 %**

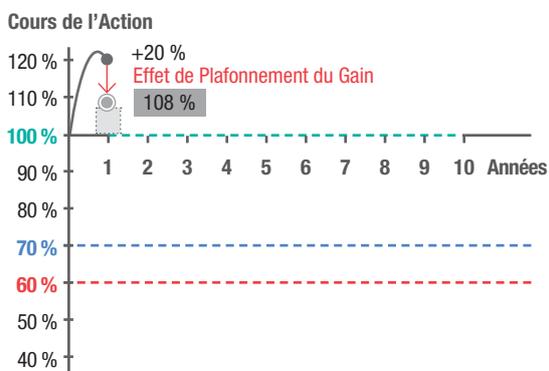
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'ACTION À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- En année 1 et 2, lors des Dates d'Évaluation de Coupon, le cours de l'Action est supérieur à 70 % de son Cours Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 8 % au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est égal à 65 % de son Cours Initial (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(1)</sup> : 1,70 % (contre -4,19 % pour l'Action<sup>(3)</sup>)**  
**TRA net<sup>(2)</sup> : 0,70 %**  
**Valeur totale des coupons versés : 16 %**

## SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'ACTION (PLAFONNEMENT DU GAIN)



- À la 1<sup>re</sup> Date d'Observation Annuelle, le cours de l'Action est égal à 120 % de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 8 % au titre de l'année. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Action (**Effet de Plafonnement du Gain**), il est remboursé à 108 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Action.

**Remboursement final : 108 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(1)</sup> : 7,61 % (contre 18,98 % pour l'Action<sup>(3)</sup>)**  
**TRA net<sup>(2)</sup> : 6,61 %**  
**Valeur totale des coupons versés : 8 %**

**Information importante** : la valorisation de **Rendement Action Total** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le cours de l'Action est proche de son Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale s'il est proche de 60 % et de 70 % de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Action Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Action Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(3)</sup> Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

# PRÉSENTATION DE L'ACTION

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

## DESCRIPTION

Leader mondial dans le secteur de l'énergie, Total est spécialisé dans la production, l'extraction, le raffinage, la commercialisation et la distribution du pétrole et du gaz. L'innovation, le sens du client, l'efficacité et l'engagement sociétal sont autant de facteurs clés du succès du Groupe. En 2018, Total compte plus de 100 000 collaborateurs répartis dans le monde entier.

Le cours de l'action Total est accessible entre autres sur le site de Boursorama ([www.boursorama.com/cours/1rFPF/](http://www.boursorama.com/cours/1rFPF/)), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : FP FP ; code ISIN : FR0000120271.

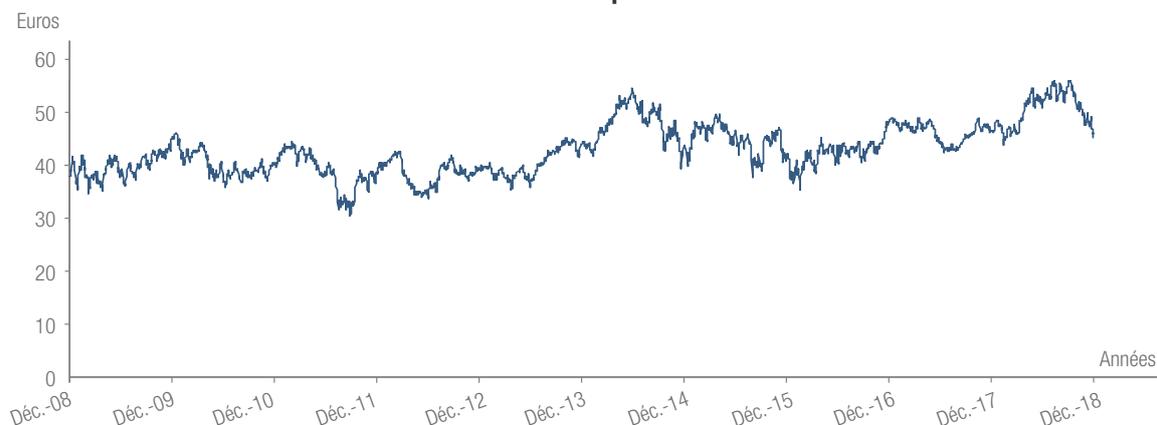
Création	Notation S&P <sup>(1)</sup>	Notation Moody's <sup>(1)</sup>	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dette financière nette	Capitaux propres
1924	A+	Aa3	156 868 M\$ en 2018 (124 142 M\$ en 2017)	10 370 M\$ en 2018 (7 569 M\$ en 2017)	26 989 M\$ en 2018 (19 915 M\$ en 2017)	120 623 M\$ en 2018 (109 801 M\$ en 2017)

Source : Résultats des 9 premiers mois 2018 publiés par Total, chiffres au 30 septembre 2018.

<sup>(1)</sup> Bloomberg, au 10/01/2019.

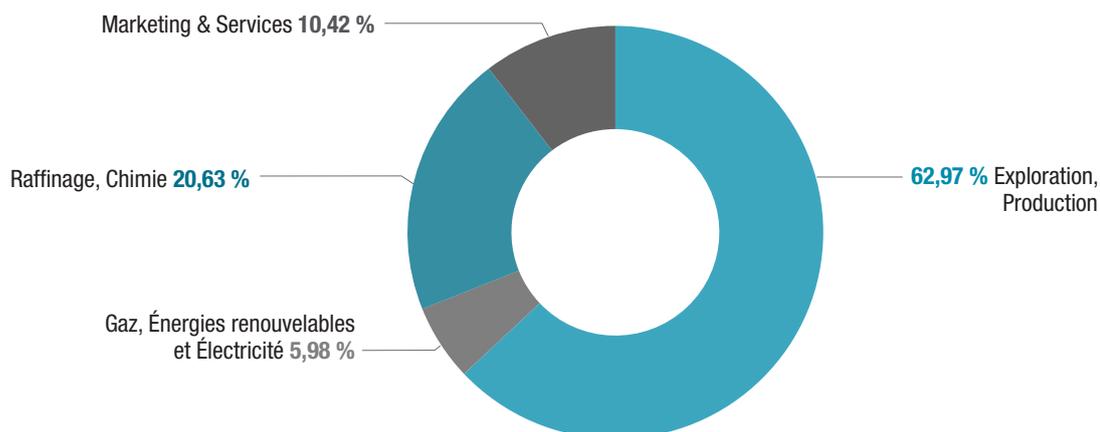
## ÉVOLUTION DE L'ACTION ENTRE LE 24 DÉCEMBRE 2008 ET LE 24 DÉCEMBRE 2018

Performances historiques de l'action Total



Sources : Bloomberg au 24 décembre 2018

## RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Résultats des 9 premiers mois 2018 publiés par Total, chiffres au 30 septembre 2018.

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A1/Fitch Ratings : A+/S&P : A+). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure le 11/01/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013394707
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Action TOTAL : (code Bloomberg : FP FP ; code ISIN : FR0000120271), dividendes non réinvestis.
Période de commercialisation	Du 31 janvier 2019 (09H00 CET) au 12 avril 2019 (17H00 CET)
Date d'émission	31 Janvier 2019
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	15 avril 2019, ou le Jour de Bourse suivant si celui-ci n'est pas un Jour de Bourse Euronext.
Dates d'Observation Annuelle	15/04/2020 ; 15/04/2021 ; 19/04/2022 ; 17/04/2023 ; 15/04/2024 ; 15/04/2025 ; 15/04/2026 ; 15/04/2027 ; 18/04/2028
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	29/04/2020 ; 29/04/2021 ; 03/05/2022 ; 02/05/2023 ; 29/04/2024 ; 29/04/2025 ; 29/04/2026 ; 03/05/2027 ; 02/05/2028
Date d'Évaluation de Coupon	15/04/2020 ; 15/04/2021 ; 19/04/2022 ; 17/04/2023 ; 15/04/2024 ; 15/04/2025 ; 15/04/2026 ; 15/04/2027 ; 18/04/2028 ; 16/04/2029
Date de Paiement de Coupon	29/04/2020 ; 29/04/2021 ; 03/05/2022 ; 02/05/2023 ; 29/04/2024 ; 29/04/2025 ; 29/04/2026 ; 03/05/2027 ; 02/05/2028 ; 30/04/2029
Date d'Observation Finale	16 avril 2029, ou le Jour de Bourse suivant si celui-ci n'est pas un Jour de Bourse Euronext.
Date d'Échéance	30 avril 2029, en l'absence de remboursement anticipé
Cours Initial	Cours de clôture de l'Action à la Date d'Observation Initiale
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Euronext, le Jour de Bourse suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Action est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve en permanence à la disposition du public sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Fininfo.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,60 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec TSAF OTC, le distributeur, qui commercialise directement, ou via des sous-distributeurs, le produit Rendement Action Total. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de **Rendement Action Total** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Rendement Action Total** est éligible pour une souscription en compte-titres. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 29 janvier 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([equityderivatives.natixis.com](http://equityderivatives.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

## NATIXIS

Ingénierie financière, Global Markets  
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 040 461 747,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

